Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP OL, veuillez visiter :
capol.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP OPÉRATEUR LOGISTIQUE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique, partie orale d'histoire-géographie-EMC

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-OL-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3 pour l'unité EG1 entière**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : la construction européenne depuis 1950** (3 questions) — **Page 3**
2. **Géographie : mobilités et organisation des territoires** (3 questions) — **Page 5**
3. **Enseignement moral et civique : citoyenneté et respect des droits** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://capol.fr/assets/annales/cap-ol/Histoire-Géographie/2026/CAP OL - Histoire-Géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : la construction européenne depuis 1950

Cette partie s'appuie sur la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 et un extrait du préambule du traité de Rome de 1957. Il faut situer ces sources, les confronter et apprécier ce qu'elles révèlent des objectifs et des étapes de la construction européenne.

Question 1.1. Situez dans le temps la déclaration de Robert Schuman et présentez deux éléments de contexte qui éclairent son projet.

La déclaration de Robert Schuman est prononcée le **9 mai 1950**, cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Le continent doit se reconstruire après les destructions. Dans le contexte de la guerre froide et des tensions anciennes entre la France et l'Allemagne, la paix reste fragile. Ministre français des Affaires étrangères, Schuman propose une coopération concrète pour rapprocher les pays et rendre un nouveau conflit moins probable.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> 9 mai 1950 : après-guerre, reconstruction et tensions franco-allemandes. Schuman propose une coopération concrète pour consolider la paix.

Question 1.2. Expliquez l'idée principale de l'extrait de la déclaration Schuman. Confrontez-le à l'extrait du préambule du traité de Rome en relevant une continuité entre les deux textes et une évolution ou précision apportée par le second.

Texte	Idée principale
Déclaration Schuman, 9 mai 1950	Construire l'Europe progressivement par des réalisations concrètes qui créent une solidarité de fait.
Préambule du traité de Rome, 25 mars 1957	Établir une union toujours plus étroite et assurer le progrès économique et social par une action commune.

La continuité est la volonté d'organiser une coopération croissante entre les peuples européens. En 1957, les États signataires précisent cette ambition dans un traité : ils inscrivent l'union et le progrès économique et social parmi leurs objectifs communs. Le projet de rapprochement devient ainsi un engagement conventionnel.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Continuité : coopération européenne. Évolution : en 1957, un traité engage les États dans une union plus étroite et des objectifs économiques et sociaux communs.

Question 1.3. Présentez l'intérêt historique et les limites des deux documents pour comprendre la construction européenne. Appuyez votre réponse sur leur nature, leurs auteurs, leur date et leur objectif, puis concluez en mobilisant un repère ou une connaissance historique pertinente.

La déclaration politique de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, date du 9 mai 1950. Elle expose un projet de construction progressive et cherche à convaincre, mais ne prouve pas que ses objectifs ont été réalisés. Le préambule du traité de Rome, signé par six États le 25 mars 1957, exprime des engagements communs dans un texte conventionnel. Il renseigne sur leurs objectifs, mais pas sur leur application, les désaccords ni les difficultés. Ces extraits ne suffisent donc pas à raconter toute la construction européenne.

Repère : le traité de Paris instituant la CECA est signé en 1951 par six pays, première réalisation concrète de cette démarche.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ces textes éclairent les projets et les engagements, mais pas leur mise en œuvre. Repère : traité de Paris créant la CECA, signé par six pays en 1951.

2. Géographie : mobilités et organisation des territoires

Cette partie étudie les mobilités quotidiennes vers un pôle logistique dans le territoire fictif de Val-des-Rives, à partir de données sur les communes, les distances, les déplacements et les transports collectifs. Il faut expliquer les relations entre espaces urbains, périurbains et ruraux, puis proposer un aménagement conciliant mobilité et limitation des effets négatifs.

Question 2.1. Présentez deux informations chiffrées du tableau qui caractérisent les mobilités entre le pôle logistique et les communes du territoire. Précisez ce que mesure chacune.

Information chiffrée	Ce qu'elle mesure
Centre urbain : 620 personnes par jour	Nombre de déplacements vers le pôle lors d'un jour ouvré moyen.
Saint-Martin : 6 %	Part des déplacements vers le pôle effectués en transport collectif.

Le premier chiffre mesure un volume de déplacements, tandis que le second indique la part modale du transport collectif. Le tableau donne aussi les distances routières entre chaque commune et le pôle : il distingue donc l'intensité des flux, leur mode de transport et l'éloignement des lieux.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Val-des-Rives : 620 déplacements quotidiens vers le pôle. À Saint-Martin, 6 % des déplacements vers le pôle sont en transport collectif.

Question 2.2. À l'aide des données et de vos connaissances, expliquez comment les transports relient le pôle logistique aux espaces urbains et périurbains environnants. Complétez le tableau du DR 1 avec deux relations entre lieux et mobilités.

Les déplacements quotidiens relient le pôle aux lieux de résidence : ils peuvent s'effectuer par la route et, pour une partie des personnes, en transport collectif. Le centre urbain, à 8 km, génère le flux le plus important. Les Tilleuls, à 19 km, sont également reliés au pôle par des navettes domicile-travail.

Lieu	Relation avec le pôle	Donnée du DT 2
Centre urbain de Val-des-Rives	Déplacements quotidiens vers le pôle	8 km ; 620 personnes ; 38 % en transport collectif
Commune périurbaine des Tilleuls	Navettes domicile-travail vers le pôle	19 km ; 340 personnes ; 14 % en transport collectif

Les chiffres montrent que ces mobilités existent depuis les espaces urbains et périurbains, avec une part du transport collectif plus élevée depuis le centre urbain.

DR 1 complété : relations entre lieux et mobilités

Lieu de départ ou d'arrivée	Mobilité ou relation avec le pôle logistique	Donnée du DT 2 qui l'illustre
Centre urbain de Val-des-Rives	Flux vers le pôle	8 km, 620 pers.
Commune périurbaine des Tilleuls ou commune rurale de Saint-Martin	Navettes domicile-travail	38 % 19 km, 340 pers. 14 % collectif

À compléter à partir du DT 2

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le centre urbain et les Tilleuls sont reliés au pôle par des déplacements quotidiens, avec une part du transport collectif plus élevée depuis la ville.

Question 2.3. Proposez une mesure d'aménagement susceptible de faciliter les mobilités tout en limitant leurs effets négatifs. Justifiez votre proposition à partir d'au moins une donnée du document et d'un enjeu territorial.

Créer aux Tilleuls un parking-relais associé à une liaison régulière en bus vers le pôle. Cette commune est à 19 km et 340 personnes s'y déplacent chaque jour vers le pôle ; seuls 14 % des déplacements sont en transport collectif.

- Le parking facilite l'accès au bus pour les habitants périurbains.
- Le report d'une partie des trajets en voiture vers le bus peut réduire les embouteillages et les émissions, tout en maintenant l'accès à l'emploi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Aménager un parking-relais aux Tilleuls et une liaison régulière en bus pour faciliter l'accès au pôle et limiter les trajets individuels en voiture.

3. Enseignement moral et civique : citoyenneté et respect des droits

La situation concerne un message publié dans un groupe numérique de classe, qui vise un apprenti en raison de son origine et est partagé pour se moquer de lui. Il faut mobiliser l'article 1 de la Constitution, distinguer liberté d'expression et atteinte aux droits d'autrui, puis proposer une réaction responsable et une démarche dans l'établissement.

Question 3.1. Identifiez les droits, les valeurs ou les principes de la République concernés par la situation et appuyez votre réponse sur le document DT 3.

Le DT 3 cite l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 : la République garantit l'égalité devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion. La moquerie visant l'apprenti en raison de son origine contredit ce principe et appelle le respect de ses droits.

- Principe républicain : l'égalité.
- Valeurs concernées : le respect et la dignité de la personne.
- Droit en jeu : ne pas subir de discrimination fondée sur l'origine.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La situation met en cause l'égalité, le respect de la dignité et le droit à ne pas subir de discrimination liée à l'origine.

Question 3.2. Présentez une conduite responsable qu'un témoin pourrait adopter. Justifiez-la en distinguant la liberté d'expression du fait de porter atteinte à la dignité ou aux droits d'autrui.

1. Ne pas repartager le message ni participer aux moqueries.
2. Soutenir l'apprenti visé et signaler la situation à un adulte de l'établissement.
3. Demander le retrait du contenu et conserver, si nécessaire, une trace sans la diffuser.

La liberté d'expression permet d'exprimer des opinions, mais elle ne justifie pas des propos qui humilient une personne ou portent atteinte à ses droits. Le témoin agit donc de façon responsable en refusant de relayer le message et en cherchant de l'aide.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas relayer le message, soutenir l'apprenti et signaler le contenu à un adulte pour en demander le retrait.

Question 3.3. Indiquez une démarche concrète permettant de faire traiter la situation dans le cadre de l'établissement et expliquez en quoi elle relève de la citoyenneté.

Le témoin peut signaler la situation au formateur, au responsable de l'établissement ou à un autre adulte de confiance, en décrivant les faits et en demandant que le contenu soit retiré. L'adulte pourra examiner la situation et accompagner l'apprenti. Cette démarche relève de la citoyenneté : elle contribue au respect des règles communes et à la protection des droits de chacun dans la communauté de formation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Alerter un adulte de l’établissement et demander le retrait du message afin de faire respecter les droits de l’apprenti.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette partie orale de l'épreuve EG1 du CAP Opérateur logistique, session 2026, porte le code 26-CAP-OL-EP1. La durée imprimée est de 2 heures et le coefficient 3 concerne l'unité EG1 entière. Un thème est tiré au sort parmi la construction européenne, les mobilités territoriales et la citoyenneté. L'épreuve évalue les connaissances, l'analyse documentaire, le raisonnement et l'expression orale.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La déclaration Schuman du 9 mai 1950 propose une construction européenne progressive, fondée sur des réalisations concrètes et une solidarité de fait.
- Le traité de Rome, signé le 25 mars 1957, vise une union plus étroite entre les peuples et le progrès économique et social par l'action commune.
- Pour analyser les mobilités, distinguer les distances routières, les déplacements quotidiens vers le pôle et la part des déplacements en transport collectif.
- L'article 1 de la Constitution affirme l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Points de vigilance & attentes du jury

- Situez les textes historiques et distinguez la déclaration politique de Schuman du traité conventionnel signé par des États.
- Citez deux données chiffrées avec leurs unités et précisez ce que mesure chacune.
- Reliez la proposition d'aménagement à une donnée du territoire et à un enjeu comme l'accessibilité ou les nuisances.
- À l'oral, justifiez votre raisonnement avec un vocabulaire précis et distinguez liberté d'expression et atteinte aux droits d'autrui.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer efficacement les deux textes sur la construction européenne ?

Présentez la date, la nature et l'auteur de chaque source. Dégagez ensuite leur continuité, puis ce que le traité de Rome précise ou élargit. Appuyez chaque comparaison sur les extraits et mobilisez un repère historique pertinent.

Q : Comment exploiter les chiffres du tableau des mobilités ?

Choisissez deux indicateurs et précisez ce qu'ils mesurent, par exemple les déplacements quotidiens vers le pôle et la part en transport collectif. Comparez les communes en citant les valeurs, les unités et leurs distances routières.

Q : Dois-je traiter les trois parties pendant l'épreuve orale ?

Non. Le thème est tiré au sort et vous traitez uniquement la partie correspondante. Les consignes indiquent cinq minutes de préparation, puis une présentation et un échange avec l'examinateur d'une durée maximale de dix minutes.

Q : Comment l'épreuve est-elle notée et quels critères sont évalués ?

Le barème répartit 20 points entre histoire, 9 points, géographie, 7 points, et enseignement moral et civique, 4 points. L'évaluation porte sur les connaissances, le repérage dans le temps et l'espace, l'analyse, la justification, le vocabulaire disciplinaire et l'expression orale.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capol.fr/assets/annales/cap-ol/Histoire-Géographie/2026/CAP OL - Histoire-Géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Opérateur Logistique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.